



LE CANARD DES TERRITORIAUX



UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

MARS 2011

**UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES**

La plus belle liberté qui nous est offerte, c'est celle de choisir

Négociations sur les agents non titulaires .

La séance de négociations conclusive sur les agents non titulaires s'est tenue le 7 mars 2011. Suite à cette réunion, un communiqué de presse de l'UNSA Fonction Publique a été diffusé.



AGENTS NON TITULAIRES, DES ANNONCES A CONFIRMER !

La réunion conclusive du cycle de négociations ouvert par le Gouvernement sur l'amélioration de la situation des agents non titulaires s'est déroulée, ce matin, sous la Présidence des Ministres BAROIN et TRON.

Lors de cette séance, de nouvelles avancées ont été obtenues, en particulier l'abandon par le Gouvernement de la mise en place du contrat de projet et de la possibilité dérogatoire de recruter directement des personnels de catégorie B et C sous contrat.

L'UNSA Fonction Publique prend acte, avec satisfaction, de ces annonces qui correspondent à des revendications fortes qu'elle a portées au cours des négociations.

En effet, la mise en œuvre de ces deux mesures aurait inévitablement conduit au développement de la précarité dans les trois versants de la Fonction publique, ce qui donc aurait été contraire à la volonté affichée depuis le début des négociations par le Gouvernement !

L'UNSA Fonction Publique note également l'avancée significative du Gouvernement sur la mise en place des indemnités de fin de contrat.

L'UNSA Fonction Publique est donc aujourd'hui dans l'attente du projet d'accord définitif et devrait se prononcer prochainement sur son positionnement quant à la signature de cet accord, au vu de l'ensemble des mesures proposées, de leurs bénéficiaires et des modalités d'application.

**Elisabeth DAVID
Secrétaire Générale**



Faites un geste pour l'environnement
Après avoir lu notre journal, ne le jetez pas !
Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!



Ensemble dans l'exigence

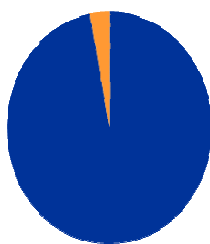
« Le Logo du SDEA »

Présentation du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

Le SDEA aujourd'hui

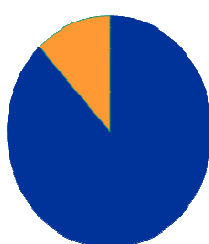
- ✓ 455 communes, 740.000 habitants
- ✓ Budget : 160 M € (x 5 en 15 ans)
- ✓ 550 salariés (x 2 en 15 ans)
- ✓ 50 cadres supérieurs (x 4 en 15 ans)
- ✓ Une organisation et gouvernance territorialisées
- ✓ Un haut niveau de satisfaction / adhésion

97 à 99 %

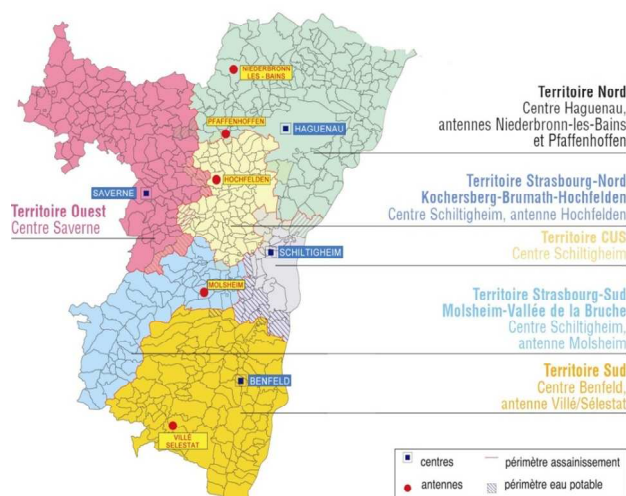


Satisfaction élus

88 à 92 %



Satisfaction usagers



✓ De la performance à l'excellence :

- 1^{ère} collectivité locale certifiée ISO 9001 en France (2000)
- Certification Qualité – Sécurité – Environnement - Reconnaissance exemplaire en Développement Durable (1^{ère} entité en France) depuis 2008
- Reconnaissance de l'excellence 5 étoiles EFQM (2010)



Ensemble dans l'exigence

Le SDEA est un syndicat mixte, qui fédère :

- ◇ des communes,
- ◇ des groupements de communes (syndicats, communautés de communes),
- ◇ la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- ◇ le Département du Bas-Rhin.

Ses membres transfèrent au SDEA tout ou partie de leurs compétences en matière de

production-transport-distribution d'eau potable et/ou de collecte-transport-traitement des eaux usées.

L'organisation mise en place aux plans politique et managérial (cf. critère 1) vise à conjuguer réactivité-proximité, technicité-efficacité, subsidiarité entre territoires-économies d'échelles et réponses appropriées à l'évolution des enjeux.



HISTORIQUE : 70 années de progrès au service des territoires

UNSA TERRITORIAUX DEPARTEMENT DU BAS-RHIN MARS 2011

1939 : les premiers pas d'une coopération organisée

Création du Service des Eaux de STRASBOURG CAMPAGNE (58 communes autour de STRASBOURG, 32 000 habitants)

1948 : une institution à vocation départementale

Le Service Départemental des Eaux (dépendant du Conseil Général)

1958 : un syndicat mixte autonome géré par des élus locaux

Le Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (101 communes, 102 000 habitants)

1998 : première réforme statutaire : transformation en Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

430 communes avec socle commun de compétences : contrôle – entretien – exploitation + transferts à la carte/ territorialisation technique

2007 : deuxième réforme statutaire et institutionnelle

Territorialisation politique et adhésion renforcée + nouvelle gouvernance

2010 :
une entité de gestion publique de l'eau reconnue aux plans national et international pour sa technicité et ses performances

Merci au SDEA de nous avoir autorisé à publier ces informations.

L'UNSA au SDEA

Le SDEA compte deux syndicats dont l'UNSA (1er syndicat).

L'UNSA-SDEA fait partie de l'Union Départementale de l'UNSA Territoriaux du Bas-Rhin (et de fait Christian OST - 2nd vice président de l'UD 67- et sa collègue Muriel BOS, siègent au comité de cette instance au titre du SDEA).

Notre siège se situe à Schiltigheim dans les locaux du SDEA. Suite à notre Assemblée Générale ordinaire du 23 mars 2010, notre comité - très actif - est composé des collègues suivants :

- ◇ Christian OST : Président
- ◇ Muriel BOS : Secrétaire et Christophe BAUER : Secrétaire-Adjoint
- ◇ Christian BLUM : Trésorier et Jean-Marc WAGNER : Trésorier-Adjoint
- ◇ Rémy BARTH, Jean-Luc SCHELL, Daniel METZINGER : Assesseurs
- ◇ Claude MARTIN : Président d'honneur

Afin d'améliorer l'accueil et notre visibilité, nous assurons des permanences à notre local syndical tous les mardis (**Poste 1277**).

A l'issue des élections professionnelles de 2008 au SDEA, nous avons élu nos représentants du personnel dans les différentes commissions internes (CAP, CTP et CHS). Depuis, nous sommes **20 élus UNSA** à y siéger.

De nombreux dossiers y sont traités entre les différents acteurs de notre collectivité : les représentants de l'administration du SDEA et les représentants du personnel.

Exemples :

Au niveau du Comité d'Hygiène et de Sécurité . > divers groupes de travail, DATI (dispositif d'alarmes pour travailleurs isolés), tournées CHS, travail en hauteur, etc. ; réorganisation du temps de travail, diversité, liberté informatique, vidéo-protection, construction & modernisation du siège à Schiltigheim ,...).

Notre objectif est de conforter et renforcer la position de l'UNSA au SDEA. D'être à l'écoute de nos collègues, de renforcer le dialogue social et de défendre le service public, entre autre.

L'UNSA est un syndicat qui privilégie le dialogue dans le respect des règles statutaires.

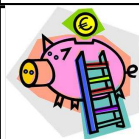
Ce sont vos adhésions et votre soutien qui font notre force ! Libres ensemble, telle est la devise de l'UNSA !



Merci à notre collègue **Christian OST**,
Président du Syndicat **UNSA** du SDEA

AVANCEMENTS DE GRADE À L'ECHELLE 4 RÉPARATION D'UNE INJUSTICE

UNSA TERRITORIAUX DEPARTEMENT DU BAS-RHIN MARS 2011



Une circulaire du **20 janvier 2011** du ministre de l'intérieur vient **réparer** une **injustice** préjudiciable à certains **agents** classés sur l'échelle 3 de la **catégorie C** (à la demande de l'**UNSA**). Elle trouvait son origine dans un oubli au niveau d'un texte.

Depuis **2010**, les **adjoints techniques de 2^e classe**, les **adjoints administratifs de 2^e classe**, les **adjoints du patrimoine de 2^e classe**, les **adjoints d'animation de 2^e classe**, les **agents sociaux de 2^e classe** peuvent bénéficier d'un **avancement** au grade supérieur «**au choix**», en plus de l'avancement après examen professionnel.

Pour cela, ils doivent remplir 2 conditions :

- ◇ avoir atteint le **7^e échelon**
- ◇ justifier de **10 ans de services effectifs** dans leur grade.

Or, les agents qui, antérieurement à la fusion - intervenue avec effet du 1^{er} novembre 2005 - des échelles 2 et 3, avaient bénéficié d'un avancement de grade sur l'échelle 3, avaient été reclassés avec une ancienneté démarrant au 1^{er} novembre 2005, alors que le reclassement

ne leur avait pas rapporté un seul centime.

Les anciens **agents d'entretien qualifiés**, les anciens **agents administratifs qualifiés**, les anciens **agents du patrimoine de 1^{re} classe**, les anciens **agents d'animation qualifiés**, les anciens **agents sociaux qualifiés de 2^e classe**, ne pouvaient donc remplir la condition des 10 ans de services effectifs dans le grade que le 1^{er} novembre 2015.

En conséquence, ils ne pouvaient bénéficier d'un **avancement de grade à l'échelle 4** au plus tôt que le **1^{er} novembre 2015**.

La circulaire du **20 janvier 2011** indique que l'**ancienneté** démarre à partir de la **date de nomination** dans le grade d'**agent d'entretien qualifié**, d'**agent administratif qualifié**, d'**agent du patrimoine de 1^{re} classe**, etc...

Un exemple : un agent d'entretien avait bénéficié d'un avancement au grade d'agent d'entretien qualifié le 1^{er} janvier 1995. Au 1^{er} janvier 2011, cet agent (reclassé depuis adjoint technique de 2^e classe) justifie de 16 ans de services effectifs. Il est donc **promouvable** au grade d'**adjoint technique de 1^{re} classe** au **1^{er} janvier 2011**. Il était d'ailleurs déjà promouvable au 1^{er} janvier 2010.

CSFPT du 16 mars 2011

La prochaine **Assemblée plénière** du **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** se tiendra le mercredi **16 mars 2011**.

L'**ordre du jour** comporte l'examen des textes suivants :

- ◇ projet de décret relatif aux **comités techniques** et aux **commissions administratives paritaires** des **collectivités territoriales** et de leurs établissements publics ;
- ◇ projet de décret modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'**hygiène** et la **sécurité** ainsi qu'à la **médecine professionnelle** et **préventive** dans la **fonction publique territoriale** ;

◇ projet de décret modifiant certaines **dispositions statutaires** relatives à des cadres d'emplois à **caractère social** de **catégorie B** de la **fonction publique territoriale (assistants territoriaux socio-éducatifs et éducateurs territoriaux de jeunes enfants)** ;

◇ projet de décret portant modification du décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux **concours** d'accès aux cadres d'emplois de la **filière médico-sociale** ;

◇ projet de décret portant **statut particulier** du cadre d'emplois des **conseillers territoriaux socio-éducatifs** ;

◇ projet de décret portant

échelonnement indiciaire applicable aux **conseillers territoriaux socio-éducatifs** ;

◇ projet de décret modifiant le **statut particulier** du cadre d'emplois des **attachés territoriaux** ;

◇ projet de décret fixant les **modalités d'organisation** du **concours** sur **titre** avec **épreuve** pour le recrutement des **conseillers territoriaux socio-éducatifs**.

Sous réserve, le **rapport** relatif à la **précarité** dans la **fonction publique territoriale** sera présenté.

Une manifestation est prévue le 16 mars 2011 devant le CSFPT pour une revalorisation des qualifications en catégorie A des personnels éducatifs et sociaux.

Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN
19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@wanadoo.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoires.unsa.org/>

Facebook : Bas-Rhin Unsa Territoriaux (Unsa Territoriaux du Bas-Rhin)

Permanences téléphoniques :

☎ : 03-88-24-11-09 📠 : 03-88-24-19-83

lundi mardi jeudi de 8 h 30 à 17 h 00

vendredi de 8 h 30 à 16 h 00